



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, convoquée le 20 décembre 2021, à 20h00, par voie de visioconférence.**

**La séance, tenue exceptionnellement à huis clos, est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3  
Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4  
Christian Malouin, conseiller au poste n° 2  
Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1  
Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h34.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**Rés. no  
2021-182**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-183**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### **2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens soient autorisés à y assister et à y prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence.

**CONSIDÉRANT** que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la présente séance est tenue en visioconférence et les membres du conseil, les officiers municipaux ainsi que les citoyens peuvent y participer par voie de visioconférence
- ii. Qu'un enregistrement audiovisuel de la séance sera publié sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-184**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2021**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 17 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no  
2021-185**

**3.2 Dépôt du procès-verbal de correction du règlement n° 443-2021**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction du règlement n° 443-2021, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS**

**5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

**Rés. no  
2021-186**

**5.2 Dépôt du compte-rendu du comité intermunicipal du service incendie**

**CONSIDÉRANT** le compte-rendu du comité intermunicipal



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-187**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

du service incendie, remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 13 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du compte-rendu du comité intermunicipal du service incendie, tel que présenté.

### **5.3 Rapport de la Commission municipale du Québec concernant l'audit de conformité - Adoption du budget**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a été d'objet d'un audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, mené par la Commission municipale du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le 23 novembre dernier, les rapports d'audit ont été communiqués au directeur général de la municipalité, qui en a transmis une copie aux membres du conseil par courrier électronique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité concernant l'adoption du budget 2021;
- ii. D'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité concernant l'adoption du programme triennal d'Immobilisation 2021-2023;
- iii. De confirmer l'adhésion de la municipalité aux recommandations des deux rapports.

### **5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

### **5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Caroline Hovington, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no  
2021-188**

### **5.6 Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

### **5.7 Rapport sur les déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 décembre 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 12 novembre 2021 et le 9 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés, montrant un total de 89 chèques, pour une somme de 140043.37 \$.
- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES**

**Rés. no  
2021-189**

### **6.1 Acquisition des lots de Mme Cathie Lévesque, es qualité de liquidatrice à la succession de feu Jeannot Lévesques**

**CONSIDÉRANT** les termes de la transaction-quittance intervenue dans l'affaire Cathie Lévesques, es qualité de liquidatrice à la succession de feu Jeannot Lévesque c. Location Daniel Deschênes inc. c. Municipalité de Chute-aux-Outardes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iv. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité et Cathie Lévesques, es



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

qualité de liquidatrice à la succession de feu Jeannot Lévesque, concernant les lots 5 150 006, 5 150 005, 5 149 677, 5 149 544, 5 149 543, 5 149 542, 5 149 541, 5 149 540, 5 149 539, 5 149 538, 5 149 537, 5 149 536, 5 149 535, 5 149 534 et 5 147 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, dans la municipalité de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no  
2021-190**

### **6.2 Autorisation de dépense - Souper des fêtes des employés et membres du conseil**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appuie de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- v. D'autoriser la municipalité à prendre en charge les frais pour le repas des fêtes des employés, membres du conseil municipal, ainsi que des conjoints ou conjointes;
- vi. Que les boissons alcoolisées demeurent à la charge de chacun des participants.

## **8. AFFAIRES PRINCIPALES**

**Rés. no  
2021-191**

### **8.1 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. **QUE** les séances ordinaires du conseil seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:

Mois de l'année	Séances publiques à compter de 20h00
Séances de janvier	2022-01-17
Séances de février	2022-02-21
Séances de mars	2022-03-21
Séances d'avril	2022-04-18
Séance de mai	2022-05-16
Séances de juin	2022-06-20



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Séances de juillet	2022-07-04
Séances d'aout	2022-08-29
Séances de septembre	2022-09-19
Séances d'octobre	2022-10-17
Séances de novembre	2022-11-21
Séances de décembre	2022-12-19

**Rés. no  
2021-192**

### **8.2 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- vii. De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- viii. Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

**Rés. no  
2021-193**

### **8.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :
  - M. Yoland Émond; Mme Julie Guay; M. Christian Malouin; Mme Isabelle Desbiens; M. Billy Tremblay; Mme Sabrina Jean et M. Éric Desbiens.

**Rés. no  
2021-194**

### **8.4 Rapport d'approbation des états financiers 2019 de l'Office d'habitation de Manicouagan**

**CONSIDÉRANT** que la Société d'Habitation du Québec nous a transmis son rapport d'approbation des états financiers vérifié de l'Office d'Habitation de Manicouagan, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'accepter le dépôt du rapport d'approbation transmis par la Société d'Habitation du Québec;
- ii. D'approuver le contenu du rapport

**Rés. no  
2021-195**

### **8.5 Modification de titre d'emploi - Chef de caserne**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- ix. D'autoriser la modification du titre d'emploi Chef de caserne pour Chef aux opérations.

**Rés. no  
2021-196**

### **8.6 Convention de travail 2021-2026 des pompiers de Chute-aux-Outardes - Autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- x. D'autoriser la signature de la convention de travail



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-197**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2021-2026 des pompiers de Chute-aux-Outardes, en y retirant les dispositions traitant de l'allocation pour l'utilisation du téléphone cellulaire personnel et celles concernant les allocations de repas, afin de référer à la politique de remboursement des dépenses en vigueur à la municipalité.

### **8.7 Demande d'aide financière - Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- i. augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- ii. appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- xi. D'autoriser madame Caroline Hovington, directrice des finances, à signer au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.
- xii. De confirmer que madame Julie Guay est l'élue responsable des questions familiales.

**Rés. no  
2021-198**

### **10. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sabrina Jean, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2021-199**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

### **11. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h53.

Yoland Émond,  
maire.

Rick Tanguay  
directeur général et  
greffier-trésorier.